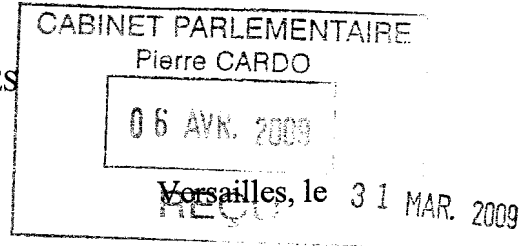


PRÉFECTURE DES YVELINES



LA PRÉFÈTE

Monsieur le Député,

Pour faire suite à votre courrier du 12 février dernier et aux inquiétudes rencontrées par les services sociaux de la ville de Chanteloup-les-Vignes, face aux délais de renouvellement des titres de séjour, je peux vous apporter quelques précisions.

D'une façon générale, mes services s'efforcent de raccourcir les délais de convocation et de répondre aux attentes de tous les demandeurs.

Ainsi, le délai de rendez-vous a pu être diminué pour passer d'un mois à trois semaines.

Depuis le mois de juillet 2008, les personnes qui se présentent pour renouveler leur titre se voient délivrer un "kit" voie postale, ou fixer un rendez-vous. Les délais de rendez-vous sont encore trop longs ce qui conduit les caisses de sécurité sociale à interrompre les droits des intéressés, dès que leur titre de séjour perd sa validité. Les caisses sont devenues très rigoureuses à ce sujet, alors que le code des étrangers ne prévoit pas de statut particulier pour les personnes sans titre valide, mais sous convocation. Mes services dialoguent constamment avec les caisses d'assurance sociale pour expliquer la situation et éviter la suspension des droits.

Il est aussi constaté que nombre de personnes se manifestent pour un rendez-vous seulement quelques jours avant ou après la fin de validité de la carte, ce qui ne permet pas de traiter leur dossier sans interruption des droits. Il est conseillé de le faire trois mois avant la fin de validité du titre.

Il serait souhaitable que les services sociaux accompagnent les intéressés dans leurs démarches trois mois avant la fin de validité du titre, en les épaulant, le cas échéant, dans la constitution des dossiers et en les incitant à utiliser la voie postale. En outre, un certain nombre de demandes de renouvellement peuvent être déposées en sous-préfecture. Les intéressés seront alors dotés de récépissés qui leur permettront de conserver les prestations.

.../

Monsieur Pierre CARDO
Député des Yvelines
Président de la communauté d'agglomération
Des deux Rives de la Seine
26, rue de l'Abreuvoir
78570 Chanteloup-les-Vignes

Dans certains cas précis et justifiés, mais qui doivent être très limités, il peut être envisagé d'avancer les rendez-vous. Ses mesures sont prises de plus pour améliorer au mieux l'accueil en Préfecture et Sous-Préfectures et réduire les délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de ma parfaite considération.

Nous restons à votre écoute et cherchons à améliorer la

Situation

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Philippe VIGNES

Anne BOQUET